



LETTRE D'ENGAGEMENT
POUR LA PROTECTION DE L'INFORMATION

Version : 1.0 – Date : 30 mai 2017

Référentiel de protection de l'information
Ville de Vannes et Centre Communal d'Action Sociale

Le Maire
Monsieur David ROBO

Le Directeur Général des Services
Monsieur Jean-Paul SIMON

La protection des informations et la sécurité des systèmes d’information de la Ville de Vannes et du Centre Communal d’Action Sociale, dénommées ci-après « la collectivité », participent directement à la bonne réalisation de nos missions et à la satisfaction des usagers.

Malheureusement l’utilisation des technologies de l’information doit faire face à une augmentation croissante des risques accidentels ou d’origines malveillantes, il est donc fondamental de protéger nos informations ainsi que celles qui nous sont confiées.

Chacun doit être conscient qu’un manque de protection de nos informations et de nos systèmes d’information peut entraîner de véritables dommages sur nos valeurs :

- La garantie de disponibilité et de qualité du service public ;
- La confiance des usagers ;
- Le respect des obligations légales ;
- La protection de la vie privée et la sécurité des données personnelles des agents et des usagers ;
- La protection des personnes et des biens ;
- L’entretien de relations sociales de qualité ;
- La protection des investissements de la collectivité ;
- Le respect des intérêts légitimes des partenaires et fournisseurs ;
- La préservation de l’environnement ;
- La protection et la valorisation de l’image de la collectivité ;
- La protection du patrimoine historique et culturel de la collectivité.

Afin de protéger nos valeurs et de garantir le bon fonctionnement de nos services nous devons donc garantir la disponibilité, l’intégrité, la confidentialité et la traçabilité des informations et des traitements.

Nous avons donc désigné un responsable de la sécurité des systèmes d’information (RSSI), chargé de définir et de coordonner la mise en application d’une politique générale de protection de l’information, en conformité avec les exigences réglementaires et normatives, afin de répondre aux missions spécifiques de nos directions métiers et à la satisfaction des besoins des usagers.

Chacun doit être conscient que le respect des règles formalisées dans les règlements, chartes et politiques de sécurité est un élément essentiel pour la protection de nos systèmes d’information.

Notre conception de nos missions et la satisfaction des usagers mettent l’accent sur l’engagement de responsabilité des élus, de la direction, des collaborateurs, des partenaires, des sous-traitants et sur l’exemplarité de nos comportements.

Les directions de toutes les entités de la collectivité jouent naturellement un rôle premier dans la diffusion de ces valeurs et dans la bonne application des principes qui en découlent.

Par avance, nous vous remercions de votre participation active pour atteindre ces objectifs.